

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conforme au règlement (CE) No. 1907/2006 (Reach), Annexe II

1. Identification du produit et de la société

1.1 Nom du produit: ORTHOPHAR DETOCLEANER

1.2 Code : B-283

1.3 Utilisation prévue:

Détergent/nettoyant concentré destiné à un usage domestique conformément aux directives suivantes :

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (texte pertinent pour l'EEE)

1.4 Société

ORTHOPHAR BV
Kreupelstraat 50
8510 Kortrijk
België

E-mail: info@orthophar.be

1.5 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: 070 245 245

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

Classification conforme au règlement (CE) No. 1272/2008(CLP)

Liquide et vapeurs inflammables : H226

Irritation cutanée, catégorie 2 : H315

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 : H317

Lésions oculaires graves, catégorie 1 : H318

Voir Section 16 pour le texte complet des mentions H.

Voir Section 11 pour plus d'informations des effet sur la santé et les symptômes .

2.2 Éléments d'étiquetage

Produit classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

2.2.1 Eléments d'étiquetage, avertissements, mentions des dangers

Pictogrammes de danger



GHS02

Avertissement



GHS05

Danger

Mention des dangers

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves

2.2.2 Conseils de prudence

Généralités :

Usage externe uniquement. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. Garder le produit ou l'étiquette à disposition en cas de consultation médicale.

Prévention :

Porter des gants de protection. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Conserver dans un emballage bien fermé. Tenir à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés.

Stockage :

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

2.3 Autres dangers

2.3.1 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ethanol : Ne répond pas aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Chlorocrésol : Analyse de sécurité chimique non requise/non réalisée, donc pas d'évaluation PBT/vPvB disponible.

2.3.2 Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du chlorocrésol et du limonène. Peut provoquer une réaction allergique.

3. Composition/information des composants

Compositon Mélange

Produit/composant Nom	Identification	%	Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)	Type
Chlorocresol	REACH # 01-2119938953-25 EC: 200-431-6 CAS: 59-50-7 Index: 604-014-00-3	2<x<5	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	[1]
Huile de Pin	EC: 306-895-7 CAS: 8002-09-3	1<x<5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	[1]
Castorate de potassium	EC: 232-388-4 CAS: 8013-05-6	3<x<5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	[1]
Ethanol	EC: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	10<x<15	Flam. Liq 2, H225	[1] [2]

Il n'y a pas d'autres composants présents, selon le savoir du fabricant et à une concentration suffisante pour être classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui doit donc être rapporté dans cette section. .

Types:

[1] Substance classifié comme dangereux pour la santé et l'environnement

[2] =substance avec une limite maximale en milieu de travail

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

Contact avec la

Rincer la contaminée peau avec beaucoup d'eau. Retirer

peau	et laver les vêtements et chaussures contaminés. Continuer de rincer pendant 15 minutes. Consulter un médecin si nécessaire. En cas de rougeurs ou irritation arrêter l'emploi du produit.
Inhalation	Mettre à l'air frais. En cas d'irritation persistante ou de troubles de respiration consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir

Avis générale

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible montrer la notice). Assurez-vous que le personnel médicale est conscient des produits en question et puissent prendre les précautions nécessaires pour se protéger. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant. Tenir hors de la portée des enfants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Effets aigus potentiels

Risque de lésions oculaires graves. Irritation cutanée possible. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac en cas d'ingestion.

Surexposition signes/symptômes

Douleur, rougeur et larmoiement après contact oculaire. Rougeurs cutanées, démangeaisons,

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter symptomatiquement

Traitement spécifique

Pas de traitement spécifique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Employer un moyen d'extinction approprié pour le feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Inconnus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger de décomposition thermique du produit

Les produits de décomposition peuvent être : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Danger de la substance ou du mélange

En cas de feu ou de chauffage, risque d'augmentation de la pression et éclatement des emballages. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Chlorocrésol et éthanol : formation possible de mélanges explosifs avec l'air à haute température.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie isoler le lieu et déplacer les personnes des environs. N'entreprendre aucune action qui pourrait induire un risque personnel ou sans entraînement adéquat.

Équipement de protection spéciale pour les pompiers

Les pompiers devraient porter un équipement protecteur approprié et un appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA) avec une pièce couvrant entièrement le visage sous pression positive. La tenue des pompiers (casque, bottes et gants de protection inclus) doit être conforme à la norme Européenne EN 469 pour la protection en cas d'incidents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune action à risque personnel ne sera prise sans entraînement adéquat. Maintenir les personnel non-protégé et non-nécessaire à distance. Éviter de respirer la vapeur ou la fumée. Ventiler efficacement. Porter un appareil

respiratoire si la ventilation est insuffisante. Porter un équipement de protection individuel.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés. (Se référer à la section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter toute pénétration dans le sol, les égouts ou cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas de pollution.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, sciure, agglomérant-universel,...)
Empêcher la dispersion.

6.4 Référence à d'autres sections.

Voir section 1 pour l'information de contact en cas d'urgence.

Voir section 8 pour l'information concernant l'équipement de protection individuelle approprié.

Voir section 13 pour le traitement de dispersion supplémentaire

7. Manipulation et stockage

Cette section donne un avis et une guidance générale. La liste d'usages dans section 1 doit être consultée pour les scénarios d'exposition relatés à l'usage du produit.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Mesures protectives

Mettre un équipement de protection individuelle approprié (Voir section 8). Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs. Maintenir, bien fermé, dans l'emballage originel ou une alternative approuvée pour ce type de produit. Les containers vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les emballages.

7.1.2 Conseil général pour l'hygiène occupationnel

Manger, boire et fumer sont défendus dans les endroits où le produit est traité, stocké et fabriqué. Le personnel doit se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration. Voir section 8 pour plus d'information des mesures d'hygiène.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker en accord avec les règles locales. Stocker dans l'emballage original, en dehors du soleil directe, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de matériel incompatible (voir section 10) nourriture et boisson. Tenir l'emballage bien fermé jusqu'à l'emploi. Les emballage utilisés doivent être bien refermé pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans un emballage non étiqueté. Eviter toute contamination de l'environnement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné uniquement au nettoyage de surfaces domestiques. En cas d'utilisation sur des surfaces en contact avec des aliments, bien rincer avec de l'eau claire. Respecter strictement les instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette. Éviter le contact du produit non dilué avec la peau, les yeux ou les vêtements.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Cette section donne un avis et une guidance générale. La liste d'usages dans section 1 doit être consultée pour les scénarios d'exposition relatés à l'usage du produit.

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition occupationnel

Ethanol

Pays	Limite 8h (VME)		Limite courte durée (15 min)		Indication
	mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
Belgique	1907	1000			
Allemagne	960	500			
France	1900	1000	9500	5000	
Irlande	1900	1000			
Italie	1900	1000			
Pays-Bas	260		1900		peau
Autriche	1900	1000	3800	1900	
Suisse	960	500	1920	1000	
Royaume-Uni	1920	1000			

Autres substances: pas de valeurs limites spécifiques déterminées.

8.1.2 Procédures de contrôle recommandées

Si le produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, il peut être nécessaire de contrôler l'exposition des personnes et l'environnement de travail afin de déterminer si la ventilation est efficace et d'évaluer si une protection respiratoire est nécessaire.

Il est recommandé de se référer à des normes de contrôle telles que:

EN 689 (atmosphères des lieux de travail- guide pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques par rapport aux valeurs limites et stratégie de mesurage)

EN 14042 (atmosphères des lieux de travail – Guide pour l'application et l'utilisation des procédures de mesurage des agents chimiques et biologiques)

EN 482 (atmosphères des lieux de travail – Exigences générales concernant les performances des procédures de mesurage des agents chimiques)

Il peut également être nécessaire de se référer aux lignes directrices nationales concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles appropriés

Une ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des ouvriers aux contaminant volatiles.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène Laver abondamment les mains, les avant-bras et la figure après la manipulation de produits chimiques, avant de manger, boire, fumer et de la visite des sanitaires ainsi qu'à la fin du temps de travail. Des techniques efficaces doivent être employés pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminé devraient être bannis hors du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que les stations de rinçage des yeux et les douches de sécurité sont proche du poste de travail

Protection yeux/visage

Employer des protections oculaires conforme à une norme acceptée, si une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections, brume ou poussières. Lors de la possibilité de contact la protection suivante devrait être portée, sauf si une évaluation indique un degré plus haut de protection: protection oculaire contre les projections de liquides chimiques.

Recommandé : protection oculaire avec protection latérale.

Protection de la peau

Protection des mains Si une évaluation de risques l'indique il faut porter des gants imperméables résistant au produits chimiques, conforme à une norme approuvée pendant la manipulation de produits chimiques.
Recommandé : gants en nitrile .

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection appropriés et conforme à une norme approuvée.
Recommandé: salopette

Autre protection Porter des chaussures de protection approprié et conforme à une norme approuvée

Protection respiratoire Si une évaluation de risques l'indique porter une protection respiratoire conforma à une norme approuvée.
Recommandé : pas obligatoire.

Dangers thermiques

En cas d'incendie, voir section 5

Contrôles environnemental

Il faut contrôler que les émissions des ventilateurs ou de l'équipement de fabrication soit conforme à la législation en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair
Couleur	Brun
Odeur	Specific
pH	9.0 – 12.0
Densité	0,9500 – 1.0500g/ml
Point d'éclair	40°C
Solubilité (eau)	Miscible

9.2 Autre information Pas d'information supplémentaire

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données spécifiques, mais aucune réaction dangereuse prévue si le produit est utilisé conformément aux instructions.

10.2 Stabilité chimique

Stable aux conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Éthanol : réaction exothermique possible avec les bases fortes, acides forts et oxydants.

Chlorocrésol : réactions violentes possibles avec des oxydants, des anhydrides d'acide, des halogénures d'acyle ou des bases fortes.

Aucune autre donnée disponible concernant le mélange dans son ensemble.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques. Températures supérieures à 30°C.

10.5 Matières incompatibles

Voir aussi section 10.3. Avec le chlorocrésol, il faut également faire attention au cuivre, aux alliages de cuivre, au laiton et à l'acier doux. Attention aux surfaces sensibles aux acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir section 5 en cas d'incendie

11. Informations toxicologiques

Aucune étude toxicologique spécifique réalisée sur le mélange complet.

11.1 LC50 et LD50 (oral) sur les composants

Ingrédient	LC50
Chlorocresol	1.2 mg/l/48h poissons (L. Indus)
Ethanol	2000 mg/l/4h rat
Huile de pin	Non disponible

Ingrédient	LD50 oral
Chlorocresol	1830 mg/Kg rat
Ethanol	7060 mg/Kg rat
Huile de pin	3200 mg/Kg rat

11.2 Effets à l'exposition acute

Toxicité acute

Irritation légère possible des voies respiratoires.
Ingestion de grandes quantités peut provoquer nausées, étourdissements, euphorie, narcose, voire dépression respiratoire.

Irritation

irritation cutanée possible

Corrosivité

Chlorocrésol peut être irritant voire corrosif pour la peau et les muqueuses

Sensibilisation

Risque de réaction allergique au chlorocrésol ou au limonène (présent dans l'huile de pin)

Effets chroniques

l'exposition prénatale à l'éthanol est liée au syndrome d'alcoolisation fœtale, mais pas à craindre à des concentrations inférieures aux valeurs limites professionnelles.

Cancérogénicité

L'éthanol est classé cancérogène par plusieurs organismes

Mutagénicité

Le produit prêt à l'emploi n'a pas d'effets chroniques pour la santé.

Effets reproduction

Le produit prêt à l'emploi n'a pas d'effets chroniques pour la santé.

Teratogénicité

Le produit prêt à l'emploi n'a pas d'effets chroniques pour la santé.

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

1/ Ecotoxicité – algues eau douce

Chlorocresol 59-50-7 IC50 (Desmodesmus subspicatus): 4,2mg/L; 72u (IUCLID)

Ethanol 64-17-5 EC50 (chlorella pyrenoidosa): > 100 mg/L

2/ Ecotoxicité – poissons eau douce

Chlorocresol 59-50-7 72u LC50 Fathead Minnow: 9.21mg/L; 48u LC50 Fathead Minnow: 11.4mg/L; 24u LC50 Fathead Minnow: 13.3ml/L

Ethanol 64-17-5 48u LC50 Leuciscus idus: 8140 mg/L

3/ Ecotoxicité – puce d'eau

Chlorocresol	59-50-7	24u EC50 Daphnia magna: 5.6ml/L (static) (IUCLID)
Ethanol	64-17-5	48u EC50 Daphnia magna : 9268 – 14221 mg/L
Huile de pin	800-41-7	48u EC50 Daphnia magna : 17 – 28mg/L (flow through)

4/ Ecotoxiciteit – Bacteriën

Chlorocresol	59-50-7	EC50 Levend slib: 60 mg/L; 3u (IUCLID)
Ethanol	64-17-5	EG5 Ps.patida: 6500 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Ethanol : biodégradabilité >70% (OECD 301D)
 Chlorocresol : biodégradabilité 84% ; 28 jours (OECD 301D)
 Potassium castorate : facilement biodégradable

12.3 Autres informations écologiques

Ethanol: BOD5: 0,93 – 1,67 g/g ; CSB: 1,99 – 2,11 g/g; THOD: 2,10 g/g ;
 BOD: 63% van ThOD; CSB: 90% van ThOD.

Chlorocresol: theoretisch zuurstofverbruik: 1.852 mg/g ; ratio COD/ThBOD:
 100% ; log Pow: 3,02

Eviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Pas de réglementation européenne uniforme. Les déchets chimiques sont généralement considérés comme des déchets spéciaux. Suivre la réglementation locale. Contacter les autorités compétentes.

Emballages:

Suivre la réglementation locale. Les emballages vides peuvent être rincés à l'eau et éliminés comme déchets ménagers si autorisé.

14. Information relatives au transport

Le mélange dans sa globalité

Transport route / train ADR/RID et RMTD/R Non réglementé. Produit non dangereux.

Transport maritime IMDG/GGV Non réglementé dans un emballage approprié.

Transport aérien IATA/IACO Non réglementé dans un emballage approprié.

Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 : non pertinent

Transport des composants individuels :

1. Ethanol:

- UN Nr. 1170
- Transport classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Précautions particulières pour l'utilisateur final: en cas de transport en voiture, respecter la réglementation ou les directives nationales. Transport à l'intérieur ou à l'extérieur du site: aucune mesure supplémentaire nécessaire.

2. Chlorocresol:

- UN Nr. 3437
- Transport classe: 6.1
- Groupe d'emballage: II
- Dangereux pour l'environnement
- Précautions particulières pour l'utilisateur final: en cas de transport en voiture, respecter la réglementation ou les directives nationales. Transport à l'intérieur ou à l'extérieur du site: aucune mesure supplémentaire nécessaire.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation EU (CE) No. 1907/2006 (REACH)

1. Annexe XIV – liste des substances sujettes à une autorisation
Substances à très hauts risques : Aucun des ingrédients est mentionné
2. Annexe XVII – Restrictions pour le fabricant, mise sur le marché et l'emploi de certaines substances, mélanges et articles dangereux : non applicable

Réglementation No 1005/2009 : non concerné

Réglementation No 850/2004 : non concerné

Exportation/importation de substances chimiques dangereuses : non concerné

Dispositions complémentaires: des réglementations nationales supplémentaires doivent être respectées.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique réalisée pour ce mélange conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006

16. Autres informations

16.1 Information de revisions

Première version: 20 janvier 2015

Révision: 07 juillet 2025 – application des dispositions du règlement (CE) 453/2010

16.2 Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstract Service

ATE : Estimation de la toxicité

CLP : Classification, étiquetage et emballage Réglementation (Réglementation (CE) No.1272/2008)

H : Hazard

P : Précaution

LC50 : Concentration létale 50%

LD50 : Dose létale 50%

DNEL : Concentration de non effet dérivée

PNEC : Concentration de non effet prévue RRN= Numéro de registration REACH

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

16.3 Classification selon la réglementation (CE) No. 1272/2008 (CLP/GHS)

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	Calculation
Eye Dam. 1, H318	Calculation
Skin Sens. 1, H317	Calculation
Skin Irrit. 2, H315	Calculation
Aquatic chronic 3	Extrapolation

16.4 Mentions H complètes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif par contact cutané

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H318 Provoque des lésions oculaire graves

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

16.5 Autres informations

Les informations sont basées sur les données actuellement disponibles, provenant principalement des composants individuels. Elles décrivent le produit au regard des précautions de sécurité pertinentes. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.

Clause de non-responsabilité :

Ce produit doit uniquement être utilisé comme indiqué sur l'étiquette et uniquement pour l'usage auquel il est destiné. Les informations contenues dans le présent document sont exactes au meilleur savoir et à la conviction de ORTHOPHAR BV. Toutefois, il incombe au client de s'assurer que les produits ORTHOPHAR BV sont adaptés à l'usage prévu. Si des produits non fabriqués ou fournis par ORTHOPHAR BV sont utilisés conjointement avec, ou en remplacement des produits ORTHOPHAR BV, le client doit s'assurer d'obtenir toutes les données techniques et autres informations nécessaires auprès du fabricant ou du fournisseur de ces produits. ORTHOPHAR BV décline toute responsabilité (sauf disposition légale contraire) découlant de l'utilisation des informations fournies, de l'application, de l'adaptation ou du traitement des produits décrits dans le présent document, de l'utilisation d'autres produits à la place des produits ORTHOPHAR BV ou de l'utilisation des produits ORTHOPHAR BV avec de tels autres produits. ORTHOPHAR BV et ses employés ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de ce produit incombe exclusivement à l'utilisateur. Tous les ingrédients peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agisse des seuls dangers existants.